

Adresse de la commune de Fismes (Marne) qui informe la Convention des nombreux dons faits à la patrie et aux frères d'armes, lors de la séance du 7 floréal an II (26 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Fismes (Marne) qui informe la Convention des nombreux dons faits à la patrie et aux frères d'armes, lors de la séance du 7 floréal an II (26 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 373-374;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28388_t1_0373_0000_6

Fichier pdf généré le 30/03/2022



des galons d'or pesant 50 marcs, des galons d'argent pesant 14 marcs 2 onces 4 gros et les cloches pesant 4000 l. de métal dont le son argentin amenait la poule au pot.

Une réforme aussi considérable dans le mobilier en demandait nécessairement une dans les habits dont le faste n'était pas moins scandaleux; en conséquence les citoyens d'Eclaron firent encore dans les églises une troisième exécution qui produisit deux chasubles, 4 tuniques, 6 chappes, 5 étoles, 3 manipules, 2 bourses et 1 voile. Le tout en soie tissue d'or, qu'ils portèrent pareillement au district le 6 pluviôse dernier.

Enfin, voulant couronner l'œuvre et manifester au grand jour leurs opinions et leurs sentimens, ils viennent de consacrer leur ci-devant église à la Raison, et en ont déniché le Christ, les saints et toutes les images dont elle était tapissée.

Assez et trop longtemps ce temple fut profané par l'erreur, la superstition et le fanatisme, puisse-t-il désormais ne plus servir qu'à l'enseignement et à la propagation des principes républicains, à perpétuer l'amour de la patrie, de la liberté et de l'égalité, à publier les louanges de la Convention et à célébrer nos victoires.

La Société populaire et républicaine d'Eclaron ose vous assurer, Citoyens représentans, qu'elle continuera ses efforts pour parvenir à ce but, et le bon esprit du peuple de cette commune lui promet les plus heureux succès.

Non seulement il a envoyé au creuset national ses saints, ses reliquaires, ses agnus et tous les hochets de la vanité sacerdotale qui meublaient son église, il vient encore de fournir en dons 102 chemises, 29 paires de bas, 22 paires de souliers, 2 vestes, 3 bonnets de coton, 2 coupons de toile, 23 couvertures de laine, pour être envoyés aux défenseurs de la patrie.

Puissions nous, citoyens représentans, avoir souvent à vous entretenir de faits pareils! Ils caractérisent trop l'esprit public pour ne pas nous donner l'espoir qu'ils seront accueillis favorablement de la Convention; ce serait une récompense bien flatteuse pour de vrais républicains qui, pénétrés d'une respectueuse admiration sur votre décret qui abolit l'esclavage, sur le succès de vos veilles dans la découverte de l'infâme conspiration ourdie pour la perte de notre liberté, et sur tous vos glorieux travaux, s'écrient avec nous dans les transports de la joie : Vive la République! vive la Convention! vive la Montagne!».

> VERMIER (présid.), HAINCHELIN, PELLETIER (commissaire rédacteur), SIRE.

[La Sté popul. d'Envermeu, à la Conv.; 3 germ. II](1).

« Citoyens,

La Société des vrais sans-culottes d'Envermeu, chef-lieu de canton, a arrêté dans sa séance du 10 ventôse d'ouvrir un registre commun à tout son canton à l'effet de recevoir des dons et

(1) C 301, pl. 1079, p. 16; Bin, 7 flor et 14 flor. (1er supplt), Envermeu, Seine-Maritime et non Euvermen.

offrandes pour les défenseurs de la patrie; et pour son exécution elle a nommé dans son sein six commissaires qui se sont transportés dans toutes les communes du canton pour inviter tous les bons citoyens à concourir à ses offrandes; cette collecte est finie et la Société vous donne avis qu'elle vient de faire passer aujourd'hui au comité révolutionnaire de Dieppe une paire de guêtres, 8 draps, 14 paires de bas, 495 chemises, 11 aulnes de toile et 1588 livres 17 sols, dont 4 livres 5 sols en numéraire. Elle vous prie d'en recevoir l'hommage pour les défenseurs de la patrie.

La Société vous invite de rester à votre poste jusqu'à ce que tous nos ennemis soient détruits. Elle vous félicite de la découverte que vous venez de faire d'une nouvelle conspiration tendant à dissoudre la représentation nationale. Législateurs, frappez sur les têtes de ces coupables sans craindre d'être abandonnés. Vous trouverez en elle toujours des amis et des frères. S. et F.».

Labbé (présid.), Langlois (secrét.).

a'

[La Sté popul. de Drucourt, au présid. de la Conv.; 12 germ. II] (1).

« Citoyen président,

La commune de Drucourt remplie du zèle du plus pur civisme et de l'amour le plus ardent du républicanisme, vient d'établir une Société populaire et républicaine. Nous avons l'honneur de t'en prévenir et de te prier de jeter un coup d'œil favorable sur cette société naissante et patriote, d'en informer la Convention nationale, et de nous en faire passer le Bultain; nous pouvons t'assurer que notre commune composée de douze à treize cents individus, a toujours été à la hauteur des circonstances, et que l'esprit qui l'a toujours animée pour le bien public pour la conservation de ses dignes représentans, bien loin de se ralentir augmente à proportion des dangers que font éclore les factions et les conjurations des ennemis de l'intérieur et de l'extérieur; nos veux les plus ardents seront toujours portés vers la Montagne sainte et nous conjurons au nom de l'amour que nous devons à notre maire patrie, les dignes habitans de cette sainte cité de demeurer fermes et inébranlables à leur poste jusqu'à ce que les têtes infâmes des tirans coalisés soient tombées comme elles le méritent ainsi que celles des conjurés et des conspirateurs. S. et F.».

Les membres du bureau : J.C. Lécuyer (présid.), F. Vottier (secrét.), Thuret fils (secrét.).

b'

[La comm. de Fismes, à la Conv.; s.d.] (2).

« Législateurs,

Les habitants de la commune de Fismes, district de Reims, département de la Marne, ont embrassé la révolution avec d'autant plus d'em-

⁽¹⁾ DXL 25, F° 123, p. 22; B^{tn}, 7 flor. Eure. (2) C 301, pl. 1079, p. 17; B^{tn}, 14 flor. (1^{er} suppl^t). Marne.

pressement qu'elle consacrait les principes dans lesquels ils vivaient depuis de longues années. Car Thibault avait en 1226 fait remise de tout ce qui s'appelait droits et privilèges et de cette commune il en avait formé une espèce de République, aussi n'était elle la résidence que de bons citoyens; on n'y connaissait pas de distinction, et la noblesse ennemie - née de l'égalité n'approchait pas de ses murs.

Vous ne pouvez donc pas, Législateurs, douter de notre dévouement à la chose publique et des sacrifices que nous sommes disposés de faire

pour la défendre.

Notre commune est très petite et elle a environ 200 hommes sur les frontières; la majeure partie a pris les armes de son propre mouvement, et le surplus n'a eu besoin que d'un appel pour voler sous les drapeaux de la liberté.

Nous sommes tous ouvriers, cultivateurs ou petits propriétaires, nous recevons tous les jours de nos frères d'armes. Notre commune n'a aucun revenu; toutes les charges, même l'entretien du pavé, quoique route nationale, frappent sur nous. Cependant nous avons fait don à la patrie de 11 chemises, 9 paires de bas, 1 giberne, 1 paire de guêtres, 1 pantalon, 1 capote, 1 habit, 1 veste, 1 paire de culottes, des gants, 52 paires de souliers, de 808 livres 16 sols dont 744 livres 16 sols en numéraire, de 5 marcs 1 gros d'argenterie.

Nous avons armé, habillé en partie nos jeunes guerriers enrôlés volontairement le 1^{er} septembre 1792.

Nous avons fait don de 7 cloches pesantes ensemble environ 13,000 l., 666 l. de cuivre, 52 l. de plomb, de 6 989 l. de fer, de galons d'or, d'argent et de 137 marcs d'argenterie provenant des dépouilles de la ci-devant église.

Nous avons renoncé à la liquidation des offices de notre municipalité montant à 2 400 l., et nous venons encore d'envoyer au district de Reims pour nos défenseurs, 200 chemises, 14 draps, 10 serviettes, 1 très fort ballot de charpie, un de même poids de vieux linge, 22 habits uniformes, 4 vestes, 2 culottes, 2 pantalons, 5 paires de souliers, 1 paire de bottes, 1 selle, 8 paires de bas, 5 paires des guêtres, 1 chapeau, 2 casques, 2 gibernes, 30 l. en numéraire, 209 l. 15 sols en assignats, outre 70 l. 10 sols envoyés précédemment par un de nos concitoyens qu'il avait touchés en bons d'étapes comme adjudant dans une levée en masse près Réunion-sur-Oise. Nous avons extrait de nos habitations le salpêtre qui doit porter la mort aux tyrans.

Ce n'est pas dans l'intention de nous prévaloir, Législateurs, que nous faisons ces détails, car depuis 1789 nous aurions pu souvent vous faire parvenir des preuves de notre amour pour la patrie, et c'est la première fois que nous en parlons, mais nous suivons l'exemple des autres communes, et puisqu'elles se font un mérite de ce qui était un devoir, nous sommes jaloux de le partager.

Restez à votre poste, Législateurs, l'expérience vous a appris à démasquer les traîtres; votre fermeté les fera disparaître. La chute de l'infâme Hébert et de ses complices prouvera à l'Europe que rien ne vous échappe, que la coalition infernale doit peu compter sur son or corrupteur, et que quelle que soit la réputation de ceux qu'elle séduit, le glaive vengeur n'attendra pas pour les frapper qu'ils aient comblé la mesure de leurs crimes.

Que le désir seul d'achever ce que vous avez commencé vous anime. Si vos travaux sont pénibles vous n'en avez que plus de gloire et de droits à la reconnaissance du peuple français; il sera sauvé, mais vous serez ses libérateurs».

Sourz (présid.), Barbier (secrét.).

c'

[Le C. révol. de Cany, à la Conv.; 16 germ. II]
(1).

« Représentans du peuple,

Nous vous remettons l'état des dons faits à la patrie, en chemises, bas et souliers pour ses défenseurs, par les citoyens de notre commune, tant ceux apportés en notre comité que ceux qui y ont été déposés par le trésorier de notre Société populaire. Nous avons versé dans les magasins du district de ce lieu le tout montant à 83 chemises, 36 paires de souliers, 28 paires de bas de laine et un sabre pour couper le cou de Georges Dandin.

Courage, représentants, tenez toujours fermes les rênes du gouvernement, continuez à surveiller les conspirateurs, à déjouer leurs complots et à les livrer à la vengeance de la justice nationale.

Restez à votre poste jusqu'à ce que le règne de la liberté et de l'égalité soit affermi sur des bases inébranlables, et alors, revenant, dans vos foyers, vous entendrez ces refrains chéris, vous les répéterez en chœur avec nous: Vive la Montagne, vive la Convention nationale, et vive à jamais la République française une et indivisible. Respect à la Convention nationale. S. et F. à ses membres ».

Saunier (présid.), J. B^{te} Leblé, Le Pileur fils, Goupil, Giffard, Pierre Normand, Thionville, Paschal, Leroux (secrét.).

(1) C 301, pl. 1079, p. 18, 19; B^{in} , 7 flor et 14 flor. (1° suppl*). Seine-Inférieure.